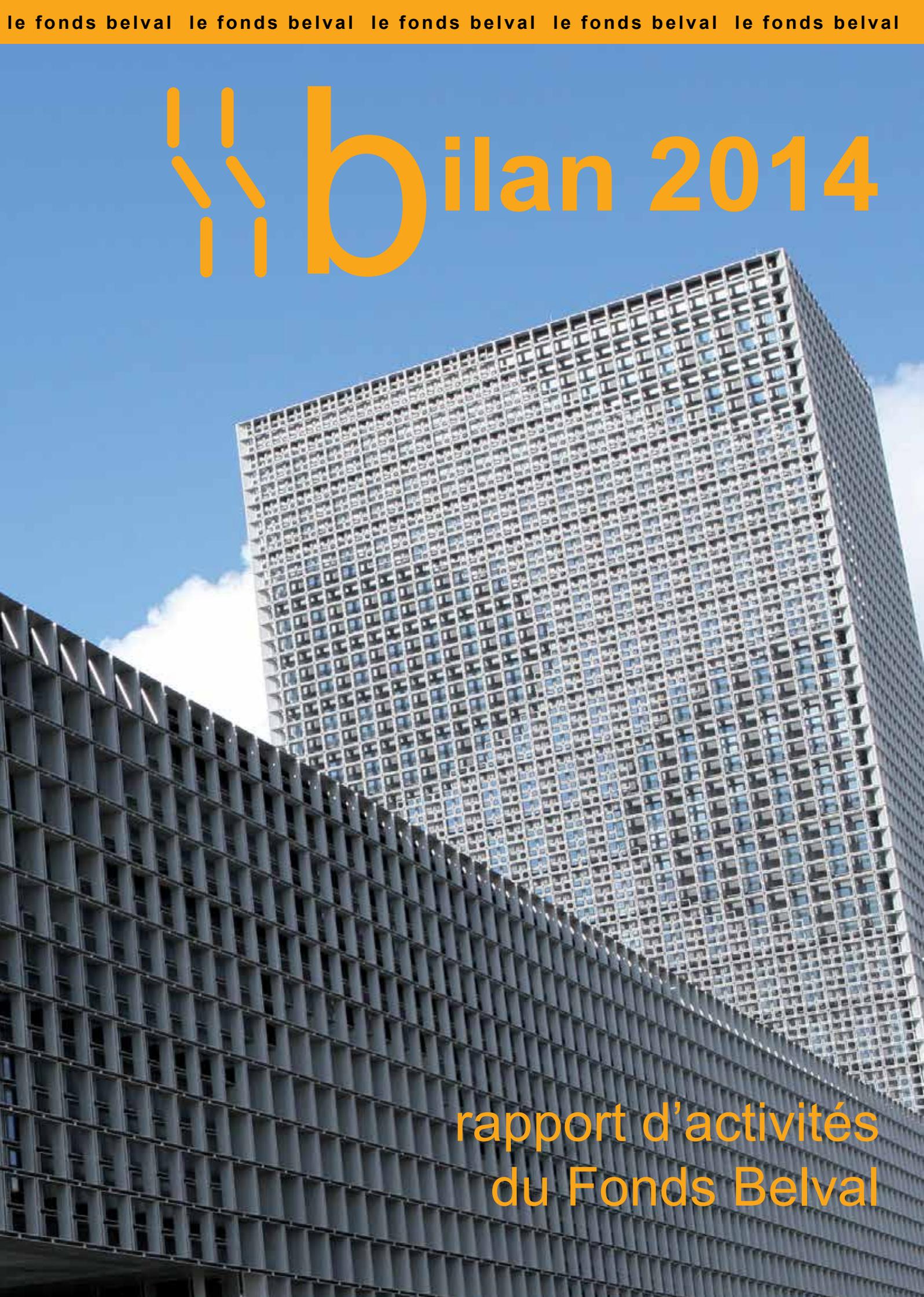


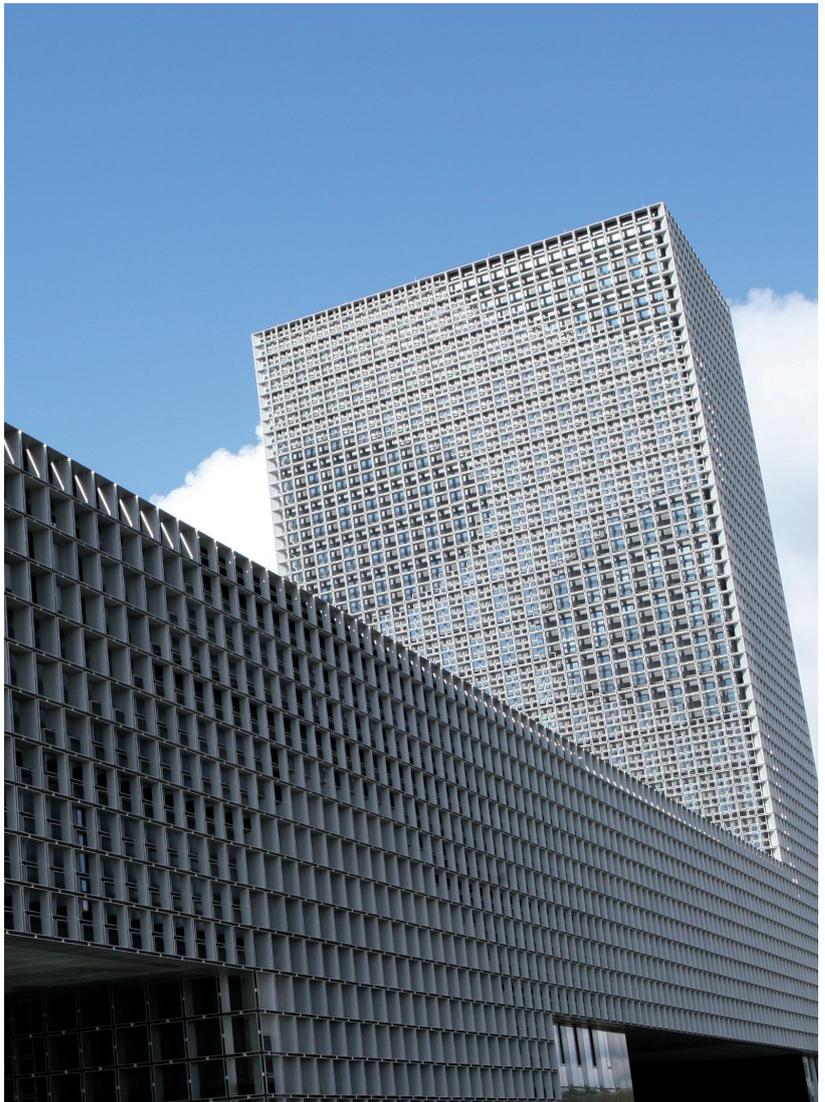


bilan 2014



rapport d'activités
du Fonds Belval

bilan 2014



rapport d'activités
du Fonds Belval

	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-29
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	31-31
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	32-33
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	34-35
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	36-37
06	COMPTES ANNUELS 2014.....	38-48
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	38-39
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2014.....	40-40
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	41-41
	ANNEXE	42-48

Impression:**LE FONDS BELVAL**

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1
Fax: + 352 26 840-300
Email : fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu

Image couverture:

Photos: Patrick Galbats, André Weisgerber, le Fonds Belval
Impression: Imprimerie Fr. Faber, Mersch
Esch-sur-Alzette, juin 2015



Félicie WEYCKER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

Le grand événement de l'année 2014 a été l'inauguration des hauts fourneaux et des espaces nouvellement aménagés aux alentours. Dix ans d'études et de chantiers ont abouti à un beau résultat. Le concept de conservation des vestiges industriels prévoyant leur intégration dans le nouveau quartier urbain a été un choix judicieux. Depuis juillet 2014, le site de Belval est devenu une véritable destination culturelle et touristique. En effet, l'accessibilité du haut fourneau A, l'offre de visites guidées et les manifestations culturelles comme la fête des hauts fourneaux ont attiré pas moins de 10 000 visiteurs en quelques mois. Les vestiges industriels, l'architecture contemporaine minimaliste et les bassins aquatiques dessinés par le paysagiste Michel Desvigne forment un ensemble inédit qui suscite beaucoup d'enthousiasme auprès du public. L'achèvement de la façade de la Maison de l'Innovation délimitant la place des Hauts Fourneaux du côté Est a révélé la qualité architecturale de ce bâtiment qui se marie magnifiquement avec les vestiges industriels.

Le rythme très dense des dernières années s'est poursuivi dans la construction de la Cité des Sciences. La remise officielle des clés aux utilisateurs de la Maison du Savoir, de la Maison des Sciences Humaines et de la Maison de l'Innovation a eu lieu le 20 octobre 2014. L'Université a pu commencer à installer ses réseaux informatiques et à préparer son déménagement pour être prête à la rentrée 2015. La Halle d'Essais Ingénieurs sera également achevée cette année. Si la biblio-

thèque universitaire sera hébergée dans un premier temps dans la Maison des Sciences Humaines, la construction du nouveau bâtiment avance à grands pas et devrait se terminer début 2017.

Le projet « Public Art Experience » poursuivant une voie nouvelle d'investissement dans l'art prévu par la loi dans le cadre de la construction des bâtiments publics est entré dans une nouvelle phase avec le choix des directeurs de résidence et l'appel à candidatures des artistes. Désormais tout est préparé pour accueillir les premiers résidents à Belval en septembre 2015. Ce projet, qui a l'ambition d'être un véritable projet d'art public, transformera la Terrasse des Hauts Fourneaux en un laboratoire expérimental qui devrait stimuler le développement culturel et le dialogue avec les acteurs de la Cité des Sciences ainsi que le public.

La « massenoire » reste le lieu d'accueil des visiteurs et des cycles de conférences qui rencontrent un public de plus en plus nombreux. Des visites guidées du haut fourneau, de l'exposition, du futur quartier universitaire et des premiers bâtiments de l'Université sont proposées régulièrement pour répondre à la demande croissante des publics les plus divers, du Luxembourg, de la Grande Région et d'ailleurs.

Le site de Belval atteint ainsi peu à peu une plus grande visibilité internationale, ce qui est dans l'intérêt de tous les acteurs.

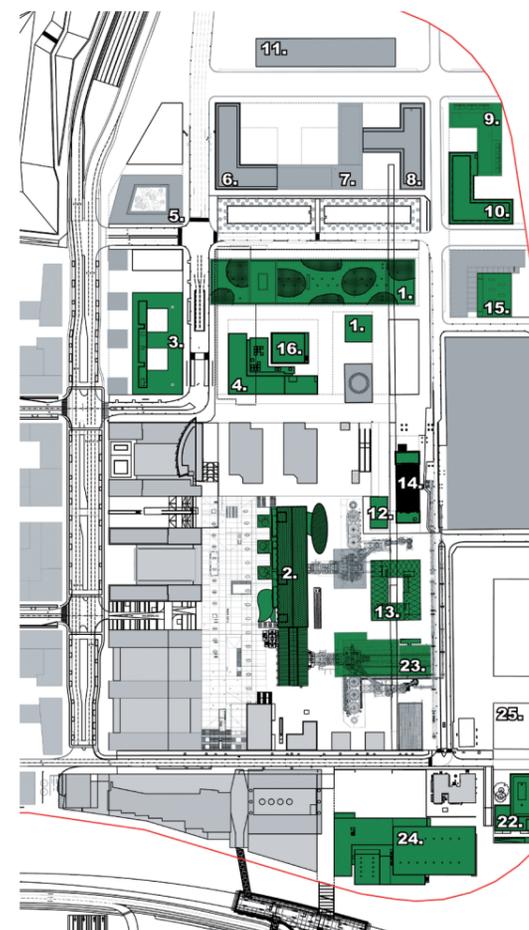
LA CITE DES SCIENCES PHASES DE DEVELOPPEMENT

La construction des bâtiments universitaires et des Centres de Recherche Publics sur la Terrasse des Hauts Fourneaux se fait en deux phases. Dans un premier temps, à l'horizon 2014-2018, sont construits les bâtiments de l'Université qui sont indispensables pour le fonctionnement des deux facultés et de l'administration centrale avec le rectorat. Les premiers immeubles ont été achevés en 2014, la Maison du Savoir, bâtiment central de l'Université, et la Maison des Sciences Humaines, suivront la Halle d'Essais Ingénieurs en 2015, la Maison du Nombre en 2016, la Maison des Arts et des Etudiants et la Maison du Livre en 2017, finalement, le Bâtiment Laboratoires en 2018. Au programme de la première phase de construction figure encore la Maison de l'Innovation, hébergeant e.a. le LIST, qui sera achevée en 2015.

La partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est conçue comme zone piétonne. Les travaux de conservation et de restauration des vestiges industriels ainsi que les aménagements urbains ont été achevés en 2014 dans la partie Sud.

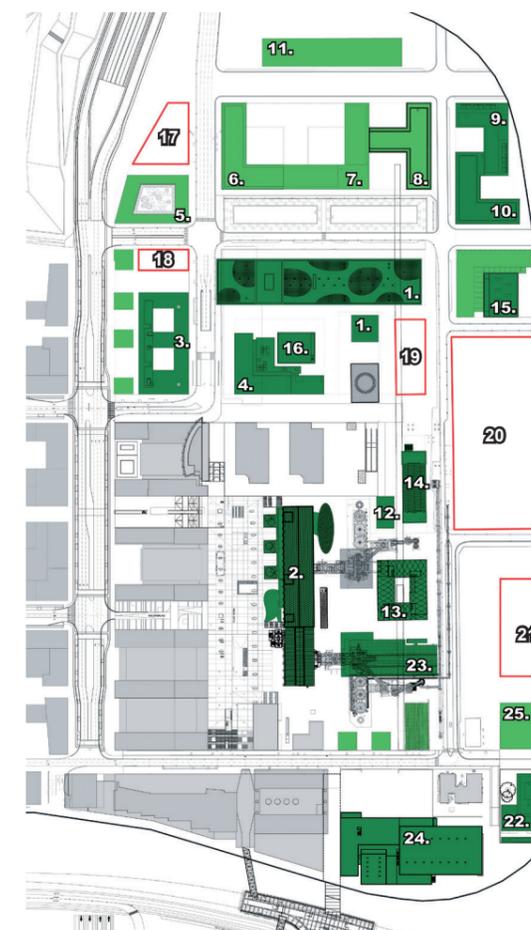
Les autres bâtiments destinés aux sciences naturelles, prévus dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, seront construits dans une deuxième phase. Ceci concerne aussi la Maison de l'Ingénieur. Dans la première phase, les fonctions de cet immeuble seront réparties sur d'autres bâtiments.

Plan d'implantation des bâtiments de la Cité des Sciences



phase 2014-2018

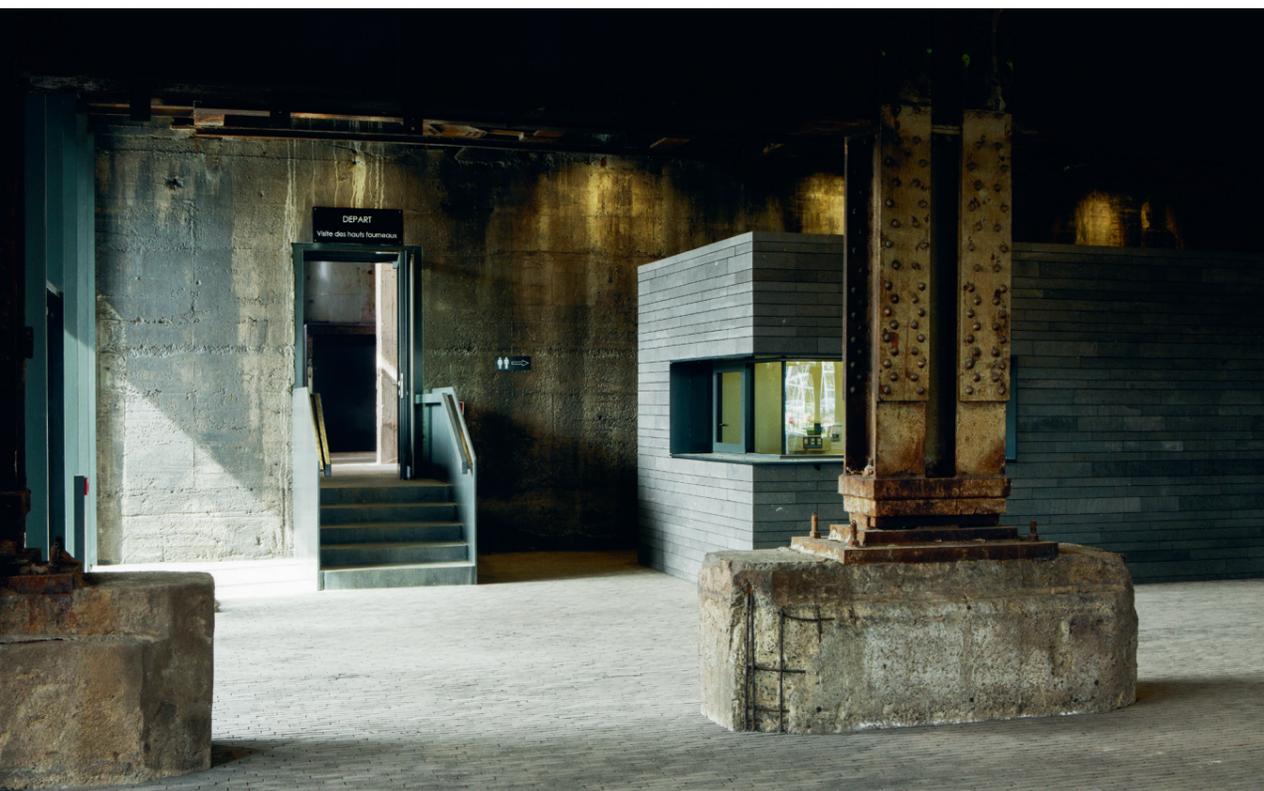
1. la maison du savoir
2. la maison du livre
3. la maison des sciences humaines
4. la maison du nombre
5. la maison de l'ingénieur
6. la maison des matériaux II
7. la maison de l'environnement I
8. la maison de l'environnement II
9. la maison des matériaux I
10. la maison de la vie
11. les ateliers et halles d'essais
12. le bâtiment biotech



phase finale

13. la maison de l'innovation
14. l'incubateur d'entreprises
15. les ateliers d'essais ingénieur
16. la maison des arts et des étudiants
- 17-21. terrains en réserve
22. le bâtiment administratif pour le compte de l'Etat
23. le centre national de la culture industrielle
24. la rockhal
25. les archives nationales
26. les logements

LES HAUTS FOURNEAUX INTERVENTIONS ARCHITECTURALES



Les hauts fourneaux ont été conservés non seulement pour jouer un rôle de « landmark » pour Belval mais également pour servir de lieu culturel et d'éducation. Ils étaient destinés à accueillir un Centre national de la Culture Industrielle (CNCI) au sein de la halle de coulée du haut fourneau A. Si ce projet a été reporté suite à la crise économique, le projet culturel et éducatif n'est pas abandonné pour autant. L'accessibilité au public et l'intégration urbaine des vestiges industriels en constituent les éléments de base sur lesquels le projet culturel s'appuie.

Les interventions architecturales se focalisent sur la

création de nouveaux espaces en dessous de la halle de coulée et dans les fondations des hauts fourneaux. En dessous de la halle de coulée se trouvaient les rails où circulaient les poches à fonte remplies lors de la coulée et transportées vers l'aciérie. C'était un espace ouvert qui a été fermé par un vitrage pour former un hall servant comme lieu de départ des visites du haut fourneau et pouvant être utilisé pour des expositions, des présentations, des activités pédagogiques, etc. Un local technique et d'accueil ainsi que des sanitaires ont été intégrés discrètement dans le hall. Entre les deux hauts fourneaux se trouvaient entre autres

les bassins de granulation dont la partie aérienne a été démolie en vue de la création d'une place centrale. Après les démantèlements, les soubassements des hauts fourneaux étaient restés ouverts. Ils ont été fermés par un voile en béton avec un revêtement en basalte avec des grandes baies vitrées. Les espaces ainsi créés donnant sur la place des Hauts Fourneaux sont destinés à accueillir un restaurant respectivement un bistrot. Un autre grand espace donnant sur le parvis de la bibliothèque universitaire aura une affectation qui reste à définir.

Les interventions architecturales ont permis non seulement de sauvegarder le caractère industriel mais de mettre en évidence l'aspect spectaculaire du lieu.

Les hauts fourneaux ont été inaugurés le 4 juillet

2014. Depuis lors le haut fourneau A est accessible au public, le hall des poches à fonte et la place couverte dans l'enceinte de la halle de coulée sont à disposition pour l'organisation de manifestations.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Beiler & François

Ingénieur en génie civil: Daedalus Engineering

Ingénieur en génie technique: RMC Consulting



LES HAUTS FOURNEAUX INAUGURATION



Après une dizaine d'années d'études et de travaux, les hauts fourneaux ont été ouverts au public dans le cadre d'une grande fête d'inauguration le 4 juillet 2014. Un public émerveillé a découvert le site réaménagé et a fait l'expérience de monter les 180 marches pour accéder à la plateforme du gueulard du haut fourneau A. Quelque 3 000 spectateurs ont assisté à la fête populaire autour de la mise en lumière des vestiges industriels dans l'ambiance chaleureuse d'une soirée estivale. Les hauts fourneaux et les nouvelles places publiques constituaient pour la première fois le théâtre de manifestations culturelles et le public a immédiatement pris plaisir à investir les lieux. L'événement majeur fut la mise en lumière des hauts fourneaux suivant le scénario développé par le designer Ingo Maurer. Un spectacle grandiose d'ombres

et de lumières donnant des contrastes très forts se dévoilait devant les spectateurs : la halle de coulée comme embrasée, les structures métalliques redessinées par les lumières et mystérieusement entourées de fumées blanches, des phares projetés loin dans le ciel et, sur le « balcon » du haut fourneau, deux musiciens accompagnant ce scénario sur des airs de violoncelle et de saxophone. Cette illumination festive est réservée à des événements majeurs, la fête des hauts fourneaux et à d'autres grands événements liés au site. Au quotidien, l'éclairage des vestiges est plus discret, soulignant subtilement la silhouette des structures métalliques.

Pour réaliser un concept concluant sur l'ensemble du quartier, le designer Ingo Maurer a été chargé

également de l'éclairage des places de la Cité des Sciences. Si les lampadaires choisis pour éclairer le quartier sont de la plus grande simplicité, un modèle plus extravagant a été imaginé pour les deux places majeures, la place des Hauts Fourneaux et le parvis de la Maison du Savoir. Ingo Maurer a développé un luminaire qu'il appelle « GuddeVol » contribuant à créer une ambiance magique au sein de la Cité des Sciences.

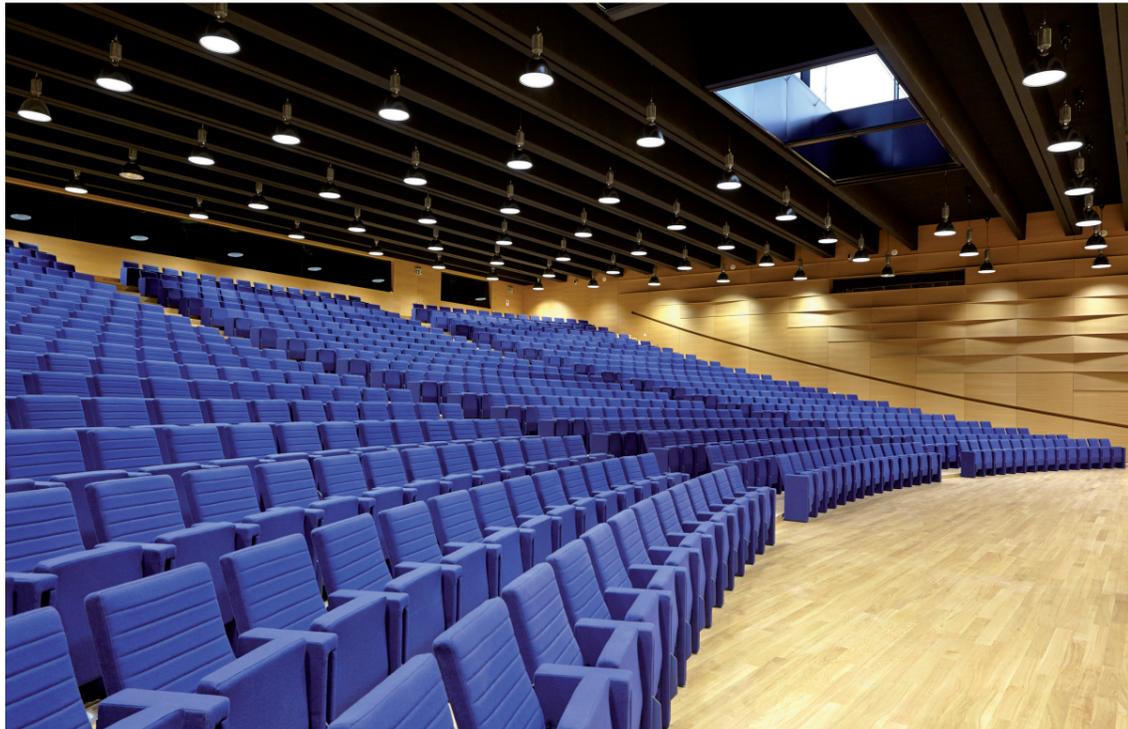
De juillet à octobre, le haut fourneau A était ouvert au public jusqu'à la plateforme du gueulard à 40 m de hauteur, en visite libre sur un parcours balisé ou en visite guidée. 10 000 visiteurs ont profité de cette offre en 2014.

Le concept urbanistique tel qu'il a été développé par le Fonds Belval en collaboration avec des urbanistes et paysagistes internationaux pour le réaménagement du site des hauts fourneaux a abouti à des espaces dimensionnés à l'échelle humaine. En effet, les alentours des hauts fourneaux se distinguent par une densité importante qui rappelle le caractère urbain des anciennes villes. Les espaces sont restreints, les perspectives sont courtes. Ceci crée une dimension intense et contrastée entre les surfaces et les volumes, entre les longueurs et les hauteurs.

Ainsi sont nés plusieurs espaces intéressants qui peuvent accueillir des manifestations de presque tout genre. Ces espaces sont différenciés suivant leur positionnement dans l'ensemble et les exigences du lieu. Deux places ouvertes – la place des Hauts Fourneaux et la place des Jardins, ainsi que deux places couvertes – le hall des poches à fonte et la place dans l'enceinte de la halle de coulée, ouvrent de nombreuses possibilités d'utilisation.



LA MAISON DU SAVOIR



La Maison du Savoir est le bâtiment central de la Cité des Sciences implanté dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il regroupe les fonctions communes de l'Université—l'enseignement général, le rectorat et l'administration centrale. Il accueillera également RESTENA, le Fonds National de la Recherche (FNR) et l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL). Premier projet de la Cité des Sciences, la Maison du Savoir constitue le noyau, autour duquel gravitent les maisons thématiques qui accueillent les activités de recherche dans les différentes disciplines scientifiques.

Architecture sculpturale, l'ensemble du bâtiment est enveloppé d'une double grille en aluminium qui, d'un côté, sert de protection solaire et, de l'autre, permet

un haut degré de transparence, tout en créant un effet moiré qui fait vibrer les lignes orthogonales. La simplicité apparente du bâtiment traduit une recherche fonctionnelle approfondie, alliant l'efficacité à l'esthétique intemporelle, ce qui confère à la Maison du Savoir une structure toute de sobriété et de clarté : une grande barre et une tour posées sur deux socles se partagent les fonctions de l'enseignement et de l'administration respectivement du rectorat.

Avec ses dimensions et ses grands porte-à-faux la Maison du Savoir est une véritable prouesse de l'ingénierie. La barre horizontale a une longueur de 180 m et est posée sur deux socles de 45 m. La tour atteint une hauteur de 83 m. Le bâtiment a une surface brute de 62 000 m², parking inclu, dont 9 700 m² de sur-

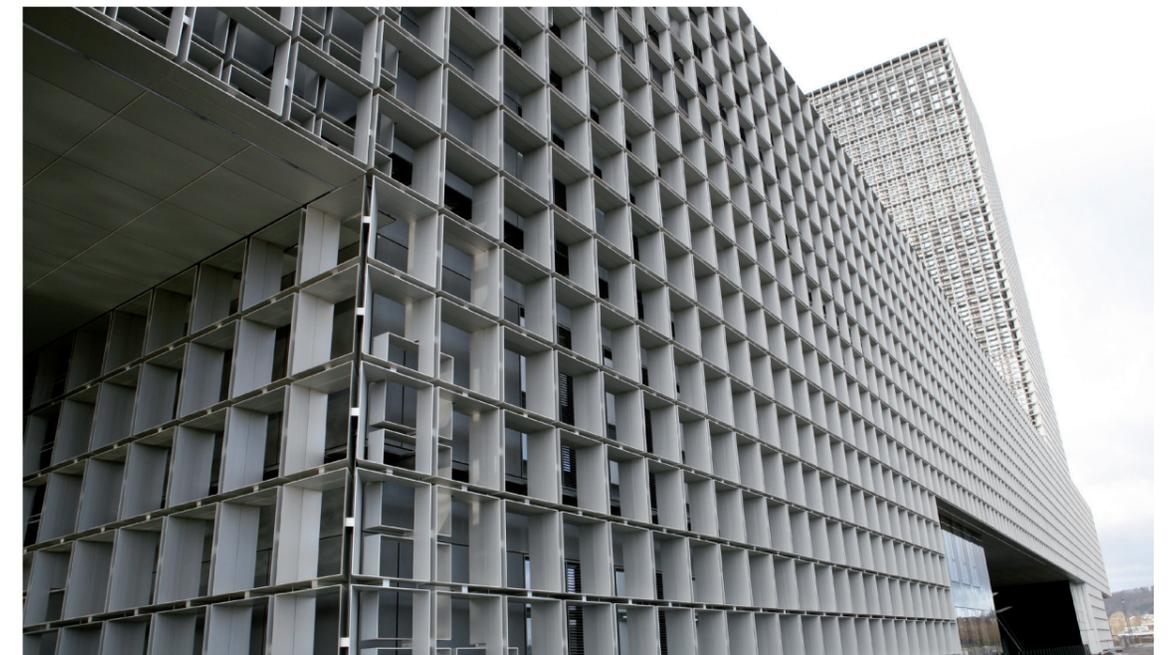
faces nettes, voire 4 280 places, destinées à l'enseignement et 5 200 m² de surfaces nettes, voire 500 places de travail, destinées à l'administration. Les infrastructures d'enseignement comprennent le grand auditoire de 750 places, les salles d'enseignement et l'accueil des étudiants et des professeurs vacataires. Le parking souterrain comprend quelque 400 emplacements.

Un pavillon indépendant juxtaposé aux fondations du haut fourneau C accueillera le restaurant de l'Université. Le restaurant qui cache un lieu lumineux et convivial derrière sa façade brute sera ouvert non seulement aux étudiants et au corps académique mais également au public. Il offrira un service de qualité répondant aux exigences de l'ensemble du projet de la Cité des Sciences.

La Maison du Savoir était achevée en mai 2014. La remise officielle de l'immeuble à l'Université a eu lieu le 20 octobre 2014. Le bâtiment a été livré avec les mobiliers intégrés (réception, casiers, équipements des auditoires, etc.). La mise en place des réseaux informatiques et du mobilier a commencé en 2014. La première rentrée académique à Belval aura lieu en septembre 2015.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Baumschlager & Eberle / Christian Bauer & Associés Architectes
Ingénieur en génie civil: Jan Van Aelst BVBA
Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering*



LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES

La Maison des Sciences Humaines se situe dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à l'Ouest de la Maison du Savoir. La Maison des Sciences Humaines accueillera les chercheurs et les étudiants en master de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education, du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et le Centre Virtuel sur la Connaissance de l'Europe (CVCE).

La recherche théorique dans les sciences humaines ne requérant que très peu d'infrastructures spécialisées, à l'exception des laboratoires de langues, l'es-

sentiel de l'espace est consacré à des surfaces de bureaux modulables selon les besoins des unités de recherche. Les nombreux séminaires exigent par ailleurs des salles de réunion et de travail pouvant accueillir des groupes plus ou moins restreints. Au rez-de-chaussée, lieu public, des espaces sont prévus pour l'aménagement d'une librairie et d'une brasserie. La bibliothèque universitaire sera installée dans le sous-sol donnant sur la cour ouverte de la Maison des Sciences Humaines où elle restera jusqu'à la mise en service de la bibliothèque universitaire.

Les logements prévus dans le programme de construc-



tion seront réalisés dans une phase ultérieure. La forme simple et épurée du bâtiment est générée essentiellement par les contraintes urbanistiques et par l'exigence d'une flexibilité d'utilisation optimale. Il en résulte un volume sans artifices, revêtu d'une peau en fibre de béton rugueuse et mate, posé sur un rez-de-chaussée vitré et transparent.

Le bâtiment a une surface brute de 26 500 m² dont 8 500 m² de surface nette pour la recherche correspondant à une capacité maximale de 850 places de travail. La partie Nord de la parcelle, réservée pour une extension future de la Maison des Sciences Humaines, est aménagée avec un jardin couvert. Les surfaces destinées aux logements du côté Ouest sont plantés d'arbres pendant la phase transitoire.

Le bâtiment était achevé en mai 2014. La remise officielle aux utilisateurs de l'Université et du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) a eu lieu le 20 octobre 2014.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Tatiana Fabeck Architecte et ABSCIS ontwerpgroep
Ingénieur en génie civil: B.E.S.T. Ingénieurs-conseils
Ingénieur en génie technique: BETIC Ingénieurs-conseils et Studiebureau r. Boydens*

LA MAISON DE L'INNOVATION



La Maison de l'Innovation est un bâtiment destiné aux activités de recherche dans les domaines de l'information, de la communication et de la santé. Il accueillera le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), les services de Luxinnovation ainsi que le Centre de Formation Professionnelle Continue Dr Widong. Le bâtiment mettra à disposition des surfaces de recherche théorique et des surfaces de bureaux.

La Maison de l'Innovation est implantée entre les hauts fourneaux A et B, à l'emplacement de la halle de coulée du haut fourneau B. Le bâtiment s'insère

avec précision dans le nouveau contexte urbain entre les vestiges industriels et bénéficie de la proximité directe de l'Incubateur d'entreprises et de la Maison de la Biomédecine, avec lesquels la Maison de l'Innovation forme une entité opérationnelle.

Le bâtiment a une surface brute de 13 700 m² et se compose de cinq étages de bureaux représentant une surface nette de 5 000 m² avec une capacité de 500 postes de travail pour chercheurs. Au rez-de-chaussée sont prévues des surfaces commerciales en galerie ouverte, dont une sera réservée à un restaurant-brasserie qui dispose-

ra d'une terrasse sur la place des Hauts Fourneaux et une autre à un espace de restauration de distribution (Restopolis).

L'architecture de la Maison de l'Innovation fournit une réponse calme et épurée à la richesse opulente des vestiges industriels. La Maison de l'Innovation se présente sous forme d'un volume simple rectangulaire de 53 x 43 m définissant un anneau périphérique continu d'une profondeur d'environ 15 m. Cette structure bâtie libre en son centre un vaste espace ouvert. L'anneau formé par les cinq niveaux de bureaux est posé sur un rez-de-chaussée largement ouvert sur les quatre côtés pour souligner ainsi le caractère public de l'espace central.

La façade en briques de couleur sable se marie harmonieusement avec les tonalités plus foncées et nuancées des vestiges industriels et du revêtement

du sol conçu dans le même matériau.

La fin des travaux est prévue pour juin 2015. La remise officielle des clés aux utilisateurs du Luxembourg Institute of Science and Technology, de Luxinnovation et du Centre de Formation Professionnelle Continue Dr. Robert Widong a eu lieu le 20 octobre 2014.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Bourguignon Siebenaler
Ingénieur en génie civil: Bureau d'études Greisch
Ingénieur en génie technique: BETIC Ingénieurs-Conseils*



LA MAISON DU LIVRE



De par sa position géographique et sa mission, la Maison du Livre constitue une vitrine de l'Université. La bibliothèque se situe dans la partie Sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux, entre la place de l'Académie et la place des Hauts Fourneaux et jouit ainsi d'une grande visibilité. Elle est installée dans l'ancien bâtiment industriel de la « Möllerei » et, à proximité des hauts fourneaux et de la massenoire, fait partie du pôle socioculturel. Le bâtiment est censé devenir un lieu convivial, ouvert à tous.

Afin de répondre à ces attentes, la Maison du Livre a été conçue comme un des immeubles emblématiques du site. Elle se distingue par son architecture extraordinaire résultant de la transformation osée d'un bâtiment industriel avec une carcasse au départ rigide. Le défi particulier consistait à transformer cet outil, construit pour assumer la charge de minerai destinée aux hauts fourneaux non seulement en un lieu convivial et fonctionnel mais en un lieu

doté d'une forte identité. L'architecte a relevé ce défi en maintenant le volume principal de la « Möllerei » tout en lui créant une nouvelle façade en ajoutant des nouveaux volumes de part et d'autre du bâtiment. Le concept architectural prévoit deux parties complémentaires: la partie Sud qui devrait être intégrée dans le circuit de visite du haut fourneau A reste dans son état d'origine, alors que la seconde est entièrement transformée. L'entrée de la bibliothèque, quant à elle, se situe dans un nouveau volume du côté de la place des Hauts Fourneaux. Les différentes façades constituent pour leur part une enveloppe entièrement vitrée en prismes hexagonaux. Le toit de l'administration, située du côté de la place de l'Académie, est engazonné afin de former un « Jardin du Livre » accessible depuis la bibliothèque, véritable salle de lecture à ciel ouvert.

La Maison du Livre a une surface brute totale de 19 200 m² dont 2 600 m² de surface nette destinée

à l'enseignement soit 1 060 places de travail et 500 m² de surface nette destinée à l'administration. Plus de 495 000 volumes pourront être stockés dans le bâtiment.

Le gros œuvre de la bibliothèque a débuté en septembre 2013. Au cours de l'année 2014, la charpente métallique de l'ancienne Möllerei a été reconstruite, les plateaux intérieurs ont été montés et les annexes de part et d'autre du corps principal ont été réalisées en gros œuvre. La livraison de la Maison du Livre est prévue pour début 2017.

Les annexes de la partie administrative du côté Ouest seront aménagées en terrasses-jardins sui-

vant le projet « Le palimpseste en mouvement » du bureau UrbaLab de Lyon, lauréat du concours lancé par le Fonds Belval à ce sujet.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Hermann & Valentiny & Associés
Ingénieur en génie civil: Bollinger und Grohmann
Ingénieur en génie technique: RMC Consulting
Ingénieur de l'acoustique: Müller BBM
Schalltechnisches Beratungsbüro*

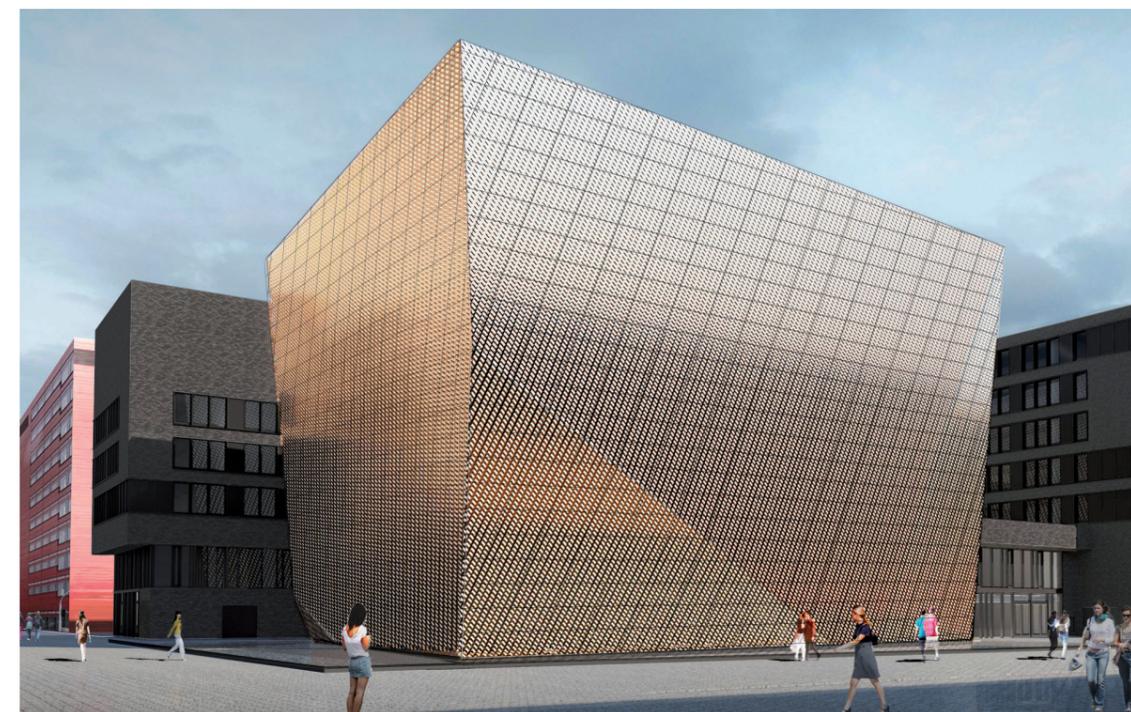


LA MAISON DU NOMBRE ET LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS

La Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants constituent un complexe immobilier situé dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. La Maison du Nombre accueillera les enseignants et les chercheurs dans les domaines des mathématiques et de l'informatique. La Maison des Arts et des Etudiants rassemblera des activités de création et de pédagogie dans toutes les disciplines artistiques, mais aussi la programmation socioculturelle de l'Université. Au rez-de-chaussée se trouvent entre autres des surfaces pour activités commerciales ouvertes sur l'espace public. Le complexe de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants comprend également le centre de calcul et la centrale de production de froid.

La Maison du Nombre est un bâtiment en forme de «L» qui définit un espace central, où prend place la Maison des Arts et des Etudiants. L'aspect rigoureux de la Maison du Nombre dialogue avec l'image plus ludique de l'architecture de la Maison des Arts et des Etudiants. La Maison du Nombre dispose d'une surface brute de 19 400 m² respectivement 5 200 m² de surface nette et 520 places de travail. La Maison des Arts et des Etudiants a une surface brute de 5 400 m² respectivement une surface nette de 625 m² pour spectacles accueillant 1 500 spectateurs et 1 360 m² pour l'enseignement artistique et de loisirs d'une capacité de 350 personnes.

Au rez-de-chaussée de la Maison du Nombre se trouvent les fonctions publiques, à savoir l'accueil et



les salles de réunions. Au premier étage sont regroupées les salles de formation et les salles de réunion. Les surfaces de bureaux du deuxième au sixième étage sont des surfaces modulables.

La Maison des Arts et des Etudiants est essentiellement constituée d'un grand volume de 25 m de côté accueillant la salle polyvalente, le club des étudiants et les salles pédagogiques. La salle polyvalente dispose d'une salle de régie qui regroupe toutes les commandes scéniques et opérationnelles de la salle.

En 2014 le projet a été repris par le bureau d'architectes Jim Clemes qui assure la conception de l'en-

veloppe extérieure des bâtiments et l'exécution de la suite du chantier. La livraison de la Maison du Nombre est prévue pour 2016, la Maison des Arts et des Etudiants pour 2017.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Witry & Witry

Ingénieur en génie civil: INCA

*Ingénieur en génie technique: Jean Schmit
Engineering*

Conception enveloppe extérieure et exécution chantier : Atelier d'Architecture & de Design Jim Clemes

LE BÂTIMENT LABORATOIRES ET LES ATELIERS D'ESSAIS INGENIEURS



Le Bâtiment Laboratoires

Le complexe immobilier «Bâtiment Laboratoires » se compose de la Maison des Matériaux I et de la Maison de la Vie destinées au développement de surfaces de laboratoires pour les besoins de l'Université et des Centres de Recherche Publics. Le concept fondateur répond à la notion de flexibilité des structures qui garantira l'utilisation multifonctionnelle et l'évolution des activités de la recherche.

Le Bâtiment Laboratoires se situe dans la partie Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il se compose d'une aile Nord et d'une aile Sud qui sont reliées à tous les niveaux. L'aile Nord (Maison des Matériaux I) a une surface brute de 14 400 m² et une surface nette pour la recherche de 6 460 m² d'une capacité de

300 places de travail. Le Bâtiment Laboratoires comprend des surfaces de laboratoires modulaires dans les domaines de la Physique, de la Chimie et de la Nanotechnologie.

La Maison des Matériaux I affiche une façade régulière en briques sablées de teinte gris moyen. En contraste avec ces surfaces rugueuses, le contour des fenêtres est matérialisé par des cadres métalliques laqués noirs ou blancs.

L'aile Sud (Maison de la Vie) a une surface brute de 15 900 m² et une surface nette de 6 270 m² d'une capacité de 350 places de travail. Il et accueille les activités de recherche dans le domaine de la Biologie humaine. Le bâtiment comprend des surfaces de recherche librement aménageables comme bureaux

de recherche théorique ou laboratoires de recherche pratique.

La Maison de la Vie est revêtue d'une pierre naturelle apparente qui, par sa couleur grise et beige, s'harmonise avec les projets voisins.

Le chantier a démarré en mars 2013. Un glissement du terrain a retardé le projet. Le chantier a redémarré début 2014. La livraison du bâtiment est prévue en 2018.

Maîtrise d'œuvre pour la Maison des Matériaux I (aile Nord)

*Architecte: Architecture et Aménagement Bertrand Schmit
Ingénieur en génie civil: Luxconsult
Ingénieur en génie technique: Luxconsult*

Maîtrise d'œuvre pour la Maison de la Vie (aile Sud)

*Architecte: Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management
Ingénieur en génie civil: Luxconsult
Ingénieur en génie technique: Luxconsult*

La Halle d'Essais Ingénieurs

La parcelle au Sud du Bâtiment Laboratoires est destinée à accueillir des surfaces de recherche théorique, des surfaces de laboratoires, des surfaces d'analyses et de tests. Le projet se compose de trois parties et est réalisable en trois phases de construction différées: une phase pour les ateliers d'essais et deux phases pour les ailes de laboratoires flexibles. Chaque partie

peut être réalisée et affectée indépendamment des autres. La première partie qui est en voie de réalisation concerne la Halle d'essais Ingénieurs. Elle a une surface brute de 2 000 m².

Le gros œuvre a été achevé en 2014. La livraison du bâtiment est prévue en 2015.

Maîtrise d'œuvre pour les Ateliers d'Essais Ingénieurs

*Architecte: Michel Petit architecte / Jean Petit architectes
Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen
Ingénieur en génie technique: Goblet Lavandier & Associés*



LES AMENAGEMENTS URBAINS

Les aménagements urbains ont pour objectifs de créer un environnement fédérateur et de donner une identité forte au site de Belval. Le projet des aménagements urbains se compose de deux parties, à savoir : les aménagements au centre de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur l'emprise des trois hauts fourneaux et les aménagements en bordure, à l'Est et au Nord. Le projet décline quatre éléments de composition majeurs :

- un pavement en briques;
- des plans d'eau;
- des jardins d'hiver;
- des tapis de mobiliers.

Les surfaces à aménager dans la première phase de construction représentent en total 160 000 m² dont 60 500 m² de surfaces pavées et 9 400 m² de surfaces

d'eau, soit 18 bassins. Les surfaces d'eau constituent un élément majeur de l'aménagement de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Par réflexion, la multiplicité de bassins diffuse la lumière sur l'ensemble du quartier. Les jardins d'hiver sont des structures métalliques légères, à l'image de serres ou d'ombrières qui abritent des jardins en pleine terre.

La première opération a été réalisée en 2012 avec l'aménagement de la place devant la Rockhal. Le concept très simple vise à créer une place urbaine avec peu d'éléments. Deux zones ont été aménagées avec des arbres à hautes tiges, délimitant des espaces plus conviviaux. Ces zones sont asphaltées, maintenant le caractère urbain et fonctionnel de la place. Les cabanons de fortune, installés lors des grands concerts, ont été remplacés en 2013 par des pavillons permanents plus esthétiques.



La première phase des travaux d'aménagement dans la partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux a abouti à la réalisation du pavé en briques et des premiers bassins aquatiques aux alentours des hauts fourneaux. Ces espaces ont été inaugurés le 4 juillet 2014.

Maîtrise d'œuvre

Paysagiste: Michel Desvigne paysagiste /

Areal landscape architects

Éclairage urbain: Ingo Maurer

Génie civil: Icône

Génie technique / fontainerie: Goblet Lavandier & Associés / F&D (Fontaine Développement)

Génie technique / réseau froid: Goblet Lavandier & Associés

Génie technique / gestion des eaux: EEPI

Consultant botanique: Oeko-Bureau

Coordinateur pilote: Arcoop

Le parking de liaison

Dans le projet des aménagements urbains est compris une extension du parking réalisé dans le cadre de la construction de la Maison du Savoir. En liaison avec celui-ci a été construit un parking d'extension comportant 200 emplacements sur trois niveaux en sous-sol, réalisé en 2013. A l'extérieur est aménagé un parking en plein air avec 560 emplacements. La première phase de 291 places a été achevée fin 2014. La fin des travaux est prévue pour fin 2015.

PUBLIC ART EXPERIENCE



Le projet de Belval, et surtout de la Cité des Sciences, est un projet qui revendique l'exemplarité. Ce principe s'applique aussi au développement culturel. Des investissements dans l'art sont prévus par les lois du 30 juillet 1999 resp. du 19 décembre 2014. Les sommes que le Fonds Belval en tant que maître d'ouvrage de la Cité des Sciences doit investir sont définies en rapport avec les investissements immobiliers. Compte tenu de l'envergure de la Cité des Sciences, ceci représente un montant considérable. Une telle somme ne pourra être investie à l'aveugle. Il convient donc de proposer un projet qui dépasse la notion du simple décor artistique intégré dans un immeuble, si le projet d'art public veut s'accorder avec l'exemplarité exigée. En conséquence, le Fonds Belval a développé le projet « Public Art Experience ».

Le projet d'art public à Belval se base sur deux idées fondamentales :

1. L'art public doit participer à la conscience collective qui s'interroge sur l'humanité et son futur, le monde et son devenir. Il doit être controversé, lancer des débats de société pour ouvrir de nouveaux horizons sur des sujets qui impliquent la collectivité dans l'intérêt de l'individu. L'art public doit avoir une utilité pour la communauté, contribuer à créer des valeurs sociétales, contribuer à lui donner son identité culturelle.
2. L'art public ne doit pas être instrumentalisé à des fins mercantiles, mais il doit générer des valeurs dont bénéficie la communauté.

Le projet de la Cité des Sciences offre une chance unique pour développer un projet d'art public en ce sens ; une chance unique pour s'aventurer, avec des artistes et avec le public, dans une démarche qui s'inscrit dans le lieu précis de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Le projet poursuivra une démarche qui

s'inscrit dans le temps, dans un contexte socioculturel en perpétuelle mutation. Une démarche qui contribue à la conscience culturelle d'une population. Le projet « Public Art Experience » veut renouer le lien entre art et société en focalisant la réflexion sur des thèmes imposés. La liberté de l'artiste consiste essentiellement dans son approche personnelle du sujet. Le projet est géré par le Fonds Belval soutenu par un Conseil artistique.

La démarche du projet « Public Art Experience » consiste à réaliser dans un rythme régulier des projets d'art public qui se succèdent. Le but est de créer un « *perpetuum mobile* » où chaque projet trouve sa racine dans l'aboutissement de celui qui l'aura précédé. Le projet prévoit l'organisation d'une suite ininterrompue sur une vingtaine d'années de résidences artistiques dans le quartier de la Terrasse des Hauts Fourneaux à Belval. Les projets se dérouleront dans le cadre de résidences d'artistes. Chaque résidence sera gérée par un directeur ou une directrice et aura un thème spécifique attribué par le Conseil artistique dont les membres sont renouvelés au cours des résidences. Tout le processus du projet « Public Art Experience » est public, impliquant la population la plus large possible dans le cadre de manifestations, conférences, tables rondes, débats, workshops, d'accès aux ateliers, voire mêmes d'académies d'été. Le lieu où se déroulent les projets est le site de Belval et plus particulièrement la Terrasse des Hauts Fourneaux qui deviendra ainsi un grand laboratoire d'art public, un centre de création, un lieu d'art vivant.

Le projet qui se déroule dans la transparence absolue a pris son départ le 4 février 2013 avec la présentation publique du concept général et du premier Conseil artistique lors d'un débat organisé au bâtiment massenoire. La seconde étape a été la présentation du thème de la

première résidence et la mission du directeur de résidence. Le thème retenu par le Conseil artistique est la « transformation ».

En octobre 2013, le Fonds Belval a lancé un appel à candidatures international pour la mission du directeur ou de la directrice de résidence. 28 demandes ont été introduites. Six candidats ont été retenus en présélection par le Conseil artistique. Les candidats se sont présentés le 3 février 2014 lors d'une audience publique. Le Conseil artistique a sélectionné le duo franco-britannique Stéphanie Delcroix, théoricienne d'art, et Michael Pinsky, artiste, qui travaillent ensemble sur des projets d'art dans l'espace public depuis une dizaine d'années.

Une nouvelle étape a été franchie en 2014 avec le premier appel à candidatures d'artistes lancé le 26 novembre 2014. Avec 540 candidatures internationales on peut parler d'un grand succès. Parmi celles-ci on compte 72% d'artistes basés en Europe de l'Est et de l'Ouest, 15% aux Etats-Unis et en Amérique du Sud et 13% en Asie, Afrique et Océanie. 22 candidatures ont été retenues en présélection par les directeurs artistiques de la résidence et le Conseil artistique. Elles représentent des pratiques artistiques allant de la performance à la photographie, en passant par la sculpture, l'installation, le dessin, la composition sonore, l'écriture, la vidéo ou encore le film. La première résidence se déroule sous le thème de « BEHAVE ». Les projets proposés par les artistes se devaient d'entrer en résonance avec les spécificités de l'ancien site sidérurgique de Belval et sa transformation. Il était particulièrement important que les projets interrogent le passage de la production matérielle à la production immatérielle qui s'opère à Belval et qu'elles entrent en dialogue avec l'Université du Luxembourg et le grand public.

MASSENOIRE



L'exposition « Belval & More » au bâtiment massenoire a attiré 10 000 personnes en 2014, une augmentation remarquable par rapport aux années précédentes, due à la plus grande attractivité du quartier depuis l'ouverture des hauts fourneaux. 3 000 personnes ont visité le site avec un guide du Fonds Belval, au total on compte 30 000 visiteurs depuis l'ouverture du centre de documentation en 2010.

L'exposition présente la Cité des Sciences avec comme pièce maîtresse la grande maquette et un film 3D représentant le quartier de la Terrasse des Hauts Fourneaux. En 2012, ce volet a été complété par une exposition évoquant le contexte historique et contemporain dans lequel évolue le site de Belval en plusieurs chapitres « Terres rouges exploitées » et « Terres rouges en friches », « Dynamique de la ville

industrielle » et « Paysages urbains de la région Sud ». A chaque chapitre correspondent des informations succinctes sur écrans tactiles traitant un large éventail de sujets liés au développement urbain de la région ainsi que des films présentés dans la salle de projection. En 2014, le Fonds Belval a mis en place une nouvelle exposition temporaire « Workers » en hommage aux travailleurs des chantiers de la Cité des Sciences.

Un programme d'activités varié accompagne les expositions. En 2014, le Fonds Belval a participé aux journées portes ouvertes des musées organisées par le groupement « Stater Museeën » ainsi qu'au « Festival de la Culture Industrielle et de l'Innovation » initié par la Fondation Bassin Minier avec plusieurs conférences, table rondes et la co-organisation d'un colloque sur le thème « Architecture industrielle et Travail ». Le Fonds a organisé deux cycles de conférences et de débats à la massenoire : le cycle « Conserver & Innover » en collaboration avec la l'Association Luxembourgeoises des Architectes, Ingénieurs et Industriels et la Revue Technique ainsi que le cycle « Histoire du site sidérurgique de Belval » en collaboration avec l'Association des enseignants en histoire ainsi qu'une manifestation dans le cadre du projet « Public Art Experience ». A ces activités s'ajoute l'accueil de nombreux groupes de visiteurs internationaux au cours de l'année.

Centre d'information et de documentation sur la Cité des Sciences, la « massenoire » est le point de départ pour toute visite à Belval. L'exposition est ouverte du mercredi au vendredi de 12h00-19h00, le samedi de 10h00-18h00, le dimanche et jours fériés de 14h00-18h00. Des visites guidées pour groupes sont organisées sur rendez-vous.



La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site. Une motion votée par la Chambre des Députés, propose d'étendre le champ d'action du Fonds Belval sur toutes les friches en reconversion.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages. Il est envisagé de confier, dans un premier temps, au Fonds Belval la gestion des ouvrages, ceci jusqu'à leur reprise par l'Etat.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité
- La mise en place des préalables pour les études
- L'organisation de concours d'architectes
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets
- La gestion financière et la comptabilité.

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

Monsieur Germain Dondelinger

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Madame Félicie Weycker

Président temporaire du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
transports

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement
Chargé de Direction de la planification
de la mobilité au Ministère du
Développement durable et des
Infrastructures - Département des transports

Monsieur René Biwer

Directeur de l'Administration des Ponts
et Chaussées

Monsieur Ender Ülçun

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement durable

et des Infrastructures - Département des
travaux publics

Monsieur Mario Grotz

Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe au
Ministère de l'Economie

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration
des Bâtiments publics

Monsieur Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Logement

Monsieur Paul Schuh

Directeur de l'Institut Luxembourgeois
de Régulation

Monsieur Jean-Claude Sinner

Conseiller de Gouvernement 1^{ère}
classe au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures -
Département de l'aménagement
du territoire

Monsieur Marc Vanolst

Inspecteur des Finances à l'Inspection
générale des Finances

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures -
Département des travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem
avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Madame Simone Asselborn-Bintz

Echevine de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des
travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est
composé de quatre membres du Conseil d'Administra-
tion placés sous la présidence du Président du Conseil
d'Administration.



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises, regroupe des architectes, des ingénieurs, techniciens, économistes, historiens, géographes et graphistes qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et assurer sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer, Architecte, Directeur du Fonds Belval

Mario Schweitzer, Ingénieur, Directeur adjoint

Michèle Lamesch, Secrétaire de direction

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion du personnel, de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Estelle Gamba, Coordinatrice du service administratif

Nadine Tibor, Secrétaire

Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Gwendy Schütz, Réceptionniste

Jil Lasch, Secrétaire

Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives

Sidi El Amrani, Ingénieur, Chef du service informatique

Xavier Cavallone, Informaticien

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnancement des paiements et l'établissement des bilans.

Franck Fonck, Économiste, chef du service financier

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les relations publiques et le suivi budgétaire des projets.

Christian Veletta, Architecte, chef de projet

Daniela Di Santo, Architecte, chef de projet

Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

Monica Gomes Valente, Architecte, chef de projet

Guy Spenner, Ingénieur génie technique, chef de projet

Dirk Kintzinger, Ingénieur FH, chargé d'affaires techniques

Stéphane Frieres, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Pierre Jungers, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Nassera Remili, Ingénieure technique, chargée d'affaires techniques

Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Lionel Duarte, Technicien

Marco Disteldorf, Technicien

Ben Thommes, Technicien

Monica Gortan, Technicienne

Angélique Nicolay, Technicienne

Jos Andrade, Artisan-Électricien

Goeffrey Baudart, Artisan - Climatisation en bâtiment

Antoinette Lorang, Historienne de l'Art, chargée de mission culture & communication

Virginie Carouge, Graphiste

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Il est créé sous la dénomination de « établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », un établissement public désigné ci-après par « l'Etablissement ».

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours.

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a) :

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005 et du 27 décembre 2007.



Du Conseil d'Administration
LE FONDS BELVAL

Deloitte Audit
Société à responsabilité limitée
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
B.P. 1173
L-1011 Luxembourg
Tel: +352 451 451
Fax: +352 451 452 992
www.deloitte.lu

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de LE FONDS BELVAL, comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de LE FONDS BELVAL au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur le contenu de la note 8 aux comptes annuels. Depuis l'exercice 2006, le Fonds Belval est confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets. Après analyse des informations à disposition, le conseil d'administration estime qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une provision liée à ces litiges au 31 décembre 2014.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Georges Kioes, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

20 avril 2015

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2014 (exprimé en EUR)

	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE (Note 3)		
Immobilisations incorporelles (Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires)	32.307,48	45.472,19
Immobilisations corporelles Terrains et constructions Installations techniques et machines Autres installations, outillage et mobilier	0,00 114.687,55 18.899,61 <u>165.894,64</u>	0,02 151.300,64 27.408,42 <u>224.181,27</u>
ACTIF CIRCULANT		
Projets en-cours (Note 6)	556.658.354,99	432.372.184,46
Autres créances (Note 5) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	489.059,05 1.727.481,49	638,18 2.177.822,05
Avoirs en banques, avois en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	11.552.142,94	5.995.832,70
Comptes de régularisation	570.427.038,47	440.546.477,39
	65.472,99	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	570.658.406,10	440.770.658,66
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital souscrit (Note 4)	3.500.000,00	3.500.000,00
Contributions financières FEDER sur projets (Note 5)	5.250.998,36	5.250.227,43
Résultats reportés	(926.867,76)	(1.131.919,50)
Résultat de l'exercice	306.648,25	205.051,74
DETTES	8.510.778,85	7.823.359,67
Interventions de l'Etat et de l'Union européenne Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois (Note 9) Remboursements d'emprunts suite à consolidation (Note 7)	4.292.119,45 19.047.283,64	4.292.119,45 2.734.791,80
Interventions de Tiers Avance de fonds reçue (Note 10)	0,00 23.339.403,09	0,00 7.026.911,25
Dettes sur les projets en-cours		
dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	519.071.379,65	410.543.458,08
a) Dettes envers des établissements de crédit (Note 11)	6.497.931,28	5.054.711,12
b) Dettes sur achats et prestations de services (Note 12)		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an	12.499.259,03	10.181.309,94
a) Dettes sur achats et prestations de services	626.021,76	38.140,85
b) Dettes fiscales	538.694.591,72	425.817.619,99
Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	35.228,92	18.075,00
a) Dettes sur achats et prestations de services	78.403,52	84.692,75
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	113.632,44	102.767,75
TOTAL DU PASSIF	570.658.406,10	440.770.658,66

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

	2014	2013
CHARGES		
Autres charges externes	335.727,57	348.489,94
Frais de personnel (Note 14)		
Salaires et traitements	2.283.730,79	2.150.661,13
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	363.663,63	339.615,75
Corrections de valeur		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	92.927,18	99.206,51
Corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	0,00	18.384,93
Autres charges d'exploitation (Note 15)	101.960,92	113.870,56
Intérêts et autres charges financières	170,13	325,34
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Impôts sur le résultat	0,00	1.268,70
Profit de l'exercice	306.648,25	205.051,74
TOTAL DES CHARGES	3.484.828,47	3.276.874,60
PRODUITS		
Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 13)	3.234.330,00	3.200.000,00
Autres produits d'exploitation	114.906,09	62.466,30
Reprise de corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	112.074,62	0,00
Autres intérêts et autres produits financiers	5.675,67	14.024,41
Produits exceptionnels	17.842,09	383,89
TOTAL DES PRODUITS	3.484.828,47	3.276.874,60

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2014

Note 1 – Généralités

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la Loi du 25 juillet 2002. La mission du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

Note 2 – Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l'article 26 de la Loi modifiée du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques: 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines: 25%

- Autres installations et outillage: 25 % et 33 %

- Mobilier: 10 % et 25 %

Projets en-cours

Les projets en-cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en-cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par le Fonds Belval.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose la direction.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2014
Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles
- suite -

En Euro	Valeur brute au 01.01.14	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.14	Corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur sorties	Cumul corrections de valeur au 31.12.14	Valeur nette comptable au 31.12.13	Valeur nette comptable au 31.12.14
<u>Immobilisations incorporelles</u>									
- Licences et softwares	570.749,62	6.363,75	0,00	577.113,37	19.528,46	0,00	544.805,89	45.472,19	32.307,48
Total Immobilisations incorporelles	570.749,62	6.363,75	0,00	577.113,37	19.528,46	0,00	544.805,89	45.472,19	32.307,48
<u>Immobilisations corporelles</u>									
- Constructions	1.101.613,78	0,00	0,00	1.101.613,78	0,02	0,00	1.101.613,78	0,02	0,00
- Installations techniques et machines	387.403,06	28.276,80	0,00	415.679,86	64.889,89	0,00	300.992,31	151.300,64	114.687,55
- Autres installations, outillage et mobilier	445.662,83	0,00	0,00	445.662,83	8.508,81	0,00	426.763,22	27.408,42	18.899,61
Total Immobilisations corporelles	1.934.679,67	28.276,80	0,00	1.962.956,47	73.398,72	0,00	1.829.369,31	178.709,08	133.587,16
Total Immobilisations	2.505.429,29	34.640,55	0,00	2.540.069,84	92.927,18	0,00	2.374.175,20	224.181,27	165.894,64

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2014
- suite -

Note 4 - Capital souscrit

Conformément à la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de 3.500.000 EUR.

Note 5 - Autres créances / Contributions financières Feder sur projets

Au 31 décembre 2014 les autres créances et les contributions financières FEDER sur projets se décomposent comme suit :

Nom du projet	Montant total des contributions financières	Montant reçu	Reste à recevoir
Sécurisation des hauts fourneaux	990.437,68	990.437,68	0,00
Incubateur	1.423.716,79	1.423.716,79	0,00
Biotechnologie	466.843,89	466.843,89	0,00
Mise en valeur des hauts fourneaux	2.750.000,00	1.250.000,00	1.500.000,00
Total	5.630.998,36	4.130.998,36	1.500.000,00

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Incubateur sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé deux conventions avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1.490.106,53 EUR. Au cours de l'exercice 2012, un ajustement financier a été réalisé sur la déclaration de créance finale de 66.389,74 EUR suivant les disponibilités budgétaires de la première partie du programme. En cours de l'exercice 2014, le total des dépenses éligibles pour la deuxième partie du programme a été redressé sur base de la déclaration de remboursement du Fonds Belval. Le montant total des contributions financières s'élève à 1.423.716,79 EUR.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2014
- suite -

Au cours des exercices 2009 à 2014, le montant versé relatif à ces conventions est de 1.423.716,79 EUR.

Dans le cadre de la construction du bâtiment pour la Biotechnologie, une convention FEDER Objectif 2 a été signée pour un montant total de 2.667.000 EUR. En 2012, une première tranche de 1.580.927,04 EUR a été reçue et transférée à l'Université, selon la convention signée entre le Fonds Belval et l'Université du Luxembourg. Vu le contrôle sur place par l'autorité de gestion du Ministère de l'Economie arrêtant les dépenses éligibles à un montant inférieur à celui programmé lors de la conclusion du contrat, un solde de 466.843,89 EUR apparaît dans les contributions financières.

Dans le cadre de la Mise en valeur des Hauts Fourneaux, le Fonds Belval a signé une convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1.250.000 EUR. Au cours de l'exercice 2014, le montant relatif à cette convention a été augmenté de 1.500.000 EUR et un montant de 62.500 EUR versé au profit du Fonds Belval. Le montant à recevoir de 1.500.000 EUR est présenté à l'actif du Bilan parmi les postes « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an ».

Note 6 – Projets en cours

Le montant des projets en-cours s'élevait à 556.658.355 EUR (2013 : 432.372.184 EUR) au 31 décembre 2014. Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Projets en-cours	Montant emprunté au 31 décembre 2014 (2)
Sécurisation des hauts fourneaux	15.798.805	15.595.764	12.497.285 ⁽³⁾
Mise en valeur des hauts fourneaux	27.887.064	30.427.647	28.062.563
Centre de musique amplifiée	31.718.312	31.930.779	28.427.677 ⁽³⁾
Nouvelles archives nationales		3.239.348	
Incubateur	14.278.650	12.229.339	9.346.305 ⁽³⁾
Bâtiment administratif I	62.004.444	50.943.131	50.851.047
Lycée technique	121.049.016	106.700.899	101.769.449 ⁽³⁾
Maison du Savoir (Centre de conférences)	147.203.298	124.695.656	118.111.910
Maison des Sciences humaines	72.930.995	52.434.797	49.980.300
Bibliothèque universitaire	64.675.679	17.021.052	16.505.572
Maison du Nombre	90.038.446	26.002.956	24.800.428
Maison de l'Innovation	40.727.299	26.349.171	24.286.098
Maison de l'Ingénieur		491.102	
Aménagement urbain / Parking	62.922.778	34.501.890	32.057.021
Laboratoires ailes nord et sud / Ateliers – essais matériaux	146.659.377	22.279.098	20.159.952
Biologie verte - La Maison de l'Environnement		240.219	
Biologie verte - Sciences biologiques		206.621	
Biotechnologie (4)		198.461	
Travaux pratiques ingénieurs - Ateliers		0	
Centre sportif		46.603	
Autres		716.273	
Urbanisme – pré-études générales (1)		407.549	
		499.644	
Sous-total : Projets en cours	897.894.163	557.157.999	516.855.610
Correction de valeur sur le projet urbanisme (1)		-499.644	
Emprunts pour le financement des études préliminaires			2.215.770
Montants indiqués au bilan:		556.658.355	519.071.380
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat luxembourgeois			4.292.119
Montants totaux		556.658.355	523.363.499

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés. Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'en-cours de ce projet. Au terme de l'exercice 2013 cette correction de valeur s'élevait à 611.718 EUR. Suite à une affectation en 2014 d'un montant de EUR 1.219.000 sur des projets en-cours, une reprise de la correction de valeur à hauteur de EUR 112.074 s'est avérée nécessaire au cours de l'exercice 2014 et la correction de valeur cumulée s'élève à 499.644 EUR au 31 décembre 2014.

(2) Montants empruntés au 31.12.2014 pour les projets pour lesquels une loi a été votée

(3) Au cours de l'exercice 2013 et 2014 certains emprunts ont été consolidés et le Fonds Belval a remboursé ces derniers en moyennant des fonds reçus de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (cf. Note 7)

(4) Au cours de l'exercice 2014 le projet Biotechnologie a été clôturé, les sommes reçues en avance par l'Université ont été retournées à l'Université et l'en-cours sorti des comptes du Fonds Belval pour être transféré à l'Université qui en est propriétaire. Le transfert de propriété ayant eu lieu en 2011, les projets en-cours ont été ajustés pour les besoins du comparatif au 31 décembre 2013 des comptes au 31 décembre 2014 d'un montant de 7.760.000 EUR.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2014
- suite -

Note 7 - Remboursement des emprunts suite à la consolidation

Au cours de l'exercice 2014, le Fonds Belval a consolidé un autre emprunt à savoir celui pour le financement du Lycée Belval, les remboursements en capital qui se font moyennant des fonds mis à disposition par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg sont repris dans le tableau ci-contre :

Nom du projet	Remboursements
Sécurisation des hauts fourneaux	2.020.457,67
Centre de Musique Amplifiée	3.821.214,52
Incubateur	2.427.560,38
Lycée Bel-Val	10.778.051,07
Total	19.047.283,64

Note 8 - Provision pour risques et charges

Au cours des exercices 2006 à 2014, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets pour un montant de 7.689.774,44 EUR (2013 : 7.204.301,69 EUR). En fonction des informations à sa disposition, le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'existe pas de risques juridiques pour le Fonds Belval qui pourraient en résulter et estime qu'une comptabilisation d'une provision n'est pas nécessaire au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2014.

Note 9 - Préfinancement de l'Etat luxembourgeois

Le Fonds Belval a obtenu une avance de 4.292.119,45 EUR (2013 : 4.292.119,45 EUR) de l'Etat luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval.

Note 10 - Avance de fonds reçue

En 2009, le Fonds Belval a conclu une convention avec l'Université du Luxembourg (conformément à l'article 2 de la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval) pour la construction du bâtiment de Biotechnologie pour un montant total de 7.760.000 EUR. Le bâtiment de Biotechnologie étant terminé et remis à l'Université en 2011. Le projet clôturait avec un solde positif de 91.681,62 EUR, solde qui a été transféré à l'Université. Le transfert comptable du bâtiment a eu lieu courant 2014, après le décompte final des travaux, toutefois la propriété ayant été transférée en 2011 et la mise en service de l'immeuble ayant été opérée en 2011, le comparatif de comptes annuels au 31.12.2013 a été ajusté d'un montant de 7.760.000 EUR pour améliorer la comparabilité des chiffres.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2014
- suite -

Note 11 - Dettes envers des établissements de crédit

Conformément à l'article 3 de la Loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Note 12 - Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

Note 13 - Budget de fonctionnement alloué

Un budget de fonctionnement de 3.234.330 EUR (2012 : 3.200.000 EUR) a été alloué par l'Etat luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Note 14 - Frais de personnel

Au 31 décembre 2014, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 33 personnes (30 au 31 décembre 2013).

Note 15 – Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation correspondent aux rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

Note 16 - Engagements financiers

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2014 à 712.249.075 EUR (2013 : 644.014.797 EUR) y inclus un montant de 557.157.999 EUR (2013 : 440.743.903 EUR) relatif à des projets en-cours réalisés au 31 décembre 2014 et activées en tant que projets en cours, tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à 828.291.000 EUR (2013 : 837.416.000 EUR) au 31 décembre 2014. Le montant utilisé au 31 décembre 2014 s'élève à 516.855.610 EUR (2013 : 408.334.098 EUR).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de 17.762.000 EUR (2013 : 17.762.000 EUR). Le montant de 2.215.770 EUR (2013 : 2.209.360 EUR) est utilisé au 31 décembre 2014.

éditions
LE FONDS  BELVAL

1 avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette
tél: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-99959-787-3-0

